

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2014

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de Mme Francine BOBET), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Philippe BENASSAYA), Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, M. Daniel GUERSON, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir de Mme Magali ORDAS), M. Thierry VOITELLIÉRIER (pouvoir de Mme Corinne BÉBIN), M. François-Xavier BELLAMY (pouvoir de Mme Florence MELLOR), M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Martine SCHMIT), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON, M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LÉBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Philippe BENASSAYA (pouvoir à M. Bernard DEBAIN)
Mme Patricia GISLE
M. Arnaud HOURDIN
Mme Francine BOBET (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY)
Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)
Mme Corinne BÉBIN (pouvoir à M. Thierry VOITELLIÉRIER)
M. Michel BANCAL
Mme Magali ORDAS (pouvoir à Mme Emmanuelle de CRÉPY)
Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY)
Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. François LAMBERT)
M. Laurent DELAPORTE
M. Erik LINQUIER
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 2 décembre 2014

Date d'affichage de la convocation : 2 décembre 2014

Nombre de conseillers en exercice : 64

Nombre de membres présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

.....
.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....

N° de l'ordre du jour :

2014.12.01 : Désignation d'un nouveau représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelé à siéger au sein du Comité syndical du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse.

□ **M. le Président, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2014-06-19, du Conseil communautaire du 23 juin 2014, relative à l'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR) et désignation de ses deux représentants au sein du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc consolidés en 2014 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse modifiés par le Comité syndical le 20 octobre 2014.

Le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR) est géré par un Syndicat mixte d'aménagement et de gestion dont les statuts prévoient, à l'article 9, les dispositions suivantes :

« le Syndicat mixte est administré par un Comité syndical composé de 75 membres élus porteurs de 91 voix délibératives :

8 représentants du Conseil régional d'Ile-de-France (soit 16 voix) ;

6 représentants du Conseil général des Yvelines (soit 12 voix) ;

2 représentants du Conseil général de l'Essonne (soit 4 voix) ;

1 représentant par Commune adhérente (soit 51 voix) ;

1 représentant par Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre adhérent (soit 8 voix) ;

(...)

Chaque représentant communal et d'EPCI à fiscalité propre est porteur d'une voix.

(...) »

Il résulte donc de cet article qu'un élu ne peut représenter à la fois sa commune et l'EPCI auquel sa commune appartient, qu'il soit titulaire ou suppléant, car « il est porteur d'une voix » uniquement.

Suite à son adhésion au PNR, le Conseil communautaire a, par délibération en date du 23 juin 2014, désigné M. Patrice PANNETIER et M. Alain POUULOT comme représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du Comité syndical.

Or, il apparaît que M. Alain POUULOT y siège déjà en tant que représentant titulaire de la commune de Châteaufort, ce qui crée au regard de l'article 9 susmentionné, une situation d'incompatibilité.

.....

.....

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de désigner un(une) nouveau(elle) représentant(e) suppléant(e) de Versailles Grand Parc appelé(e) à siéger au sein du Comité syndical du PNR en remplacement de M. Alain POULLOT.

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le vote a lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

Se porte candidate :

- Mme Nathalie Therre.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) de procéder au scrutin public à la désignation d'un(e) représentant(e) de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelé(e) à siéger au sein du Comité syndical du Parc Naturel de la Haute Vallée de la Chevreuse ;
- 2) d'élire Mme Nathalie Therre représentante de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du Parc Naturel de la Haute Vallée de la Chevreuse.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : **51**
Nombre de suffrages exprimés : **58** (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services



.....
.....
.....

.....
.....
.....